



1



QU'EST-CE QUE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ?

2

L'autoconsommation collective consiste à partager la production électrique par les énergies renouvelables entre plusieurs consommateurs locaux. La totalité de l'électricité est alors produite et consommée localement.

Suivant le contexte, le producteur consomme parfois une partie de la production et distribue le reste à des consommateurs voisins selon leur besoins.

L'opération d'autoconsommation collective est équivalente en matière de raccordement aux autres configurations : elle s'en distingue cependant par le dispositif de comptage et d'affectation des flux qui repose sur le principe de la répartition de la production entre un ou plusieurs consommateurs (principe du comptage virtuel associé à des compteurs communicants), appliqué par le gestionnaire de réseau. Plusieurs parties prenantes doivent être associées vis-à-vis du gestionnaire du réseau public, à savoir, à minima :

- o Le(s) producteur(s)
- o Le(s) consommateur(s)
- o La personne morale organisateur (PMO) : entité qui associe les parties et conventionne avec le gestionnaire ENEDIS. Plusieurs formes juridiques peuvent exister. La PMO peut prendre la forme d'une structure à but non lucratif de type association loi 1901 en cas d'absence de gestion de flux financiers.

Document Cohérence ENERGIES.

Juin 2019 – ACC PERENCHIES



2



AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE (1/2)

3

L'ordonnance n° 2016- 1019 du 27 juillet 2016 prise en exécution du 3e de l'article 119 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ajoute au code de l'énergie 8 articles qui définissent l'autoconsommation individuelle et l'autoconsommation collective.

Cette ordonnance a été ratifiée par la loi n°2017-227 du 24 février 2017.

Article L. 315-2 : L'opération d'autoconsommation est collective lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finaux liés entre eux au sein d'une personne d'autoconsommation morale et dont les points de soutirage et d'injection sont situés en aval d'un même poste public de transformation d'électricité de moyenne en basse tension

Juin 2019 – ACC PERENCHIES



Document Coherence ENERGIES

3



AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE (2/2)

4

Il peut être noté que l'Assemblée nationale a **adopté jeudi 11 avril 2019 en lecture définitive de la loi PACTE** une évolution dès 2019 du périmètre. La loi porte, en son **article 126 (ex-43 bis)**, l'extension du périmètre de l'autoconsommation collective. Cette extension revête un caractère géographique (1 km de rayon)

Publication prévue en septembre 2019 d'un arrêté pour l'extension du périmètre des projets d'autoconsommation (examiné par le CSE en juin 2019).

Le projet de texte prévoit deux conditions cumulatives pour autoriser les projets d'autoconsommation collective :

-)] Contenus dans un périmètre de 1 km de rayon (défini comme une distance maximale de 2 km entre les deux participants au projet d'autoconsommation les plus éloignés) ;
-)] Dont la puissance de production ne dépasse pas 3 MW.

Cette perspective dès 2019 peut permettre de distribuer l'électricité sur des territoires communaux

Juin 2019 – ACC PERENCHIES



Document Coherence ENERGIES

4



LA PMO - GESTION DES ÉCHANGES AVEC ENEDIS 5

Enedis transmet à la PMO qui gère l'opération tous les mois les données suivantes issues des calculs après application des clés de répartition :

- La part d'électricité autoconsommée par chaque consommateur
- L'Electricité autoconsommée par l'ensemble des consommateurs
- L'Injection physique au Réseau Public de distribution par l'ensemble des producteurs
- La Consommation totale
- Le Surplus éventuel collectif d'électricité

Juin 2019 – ACC PERENCHIES



Document Coherence ENERGIES.

5




CARACTERISTIQUES DE LA PRODUCTION 6

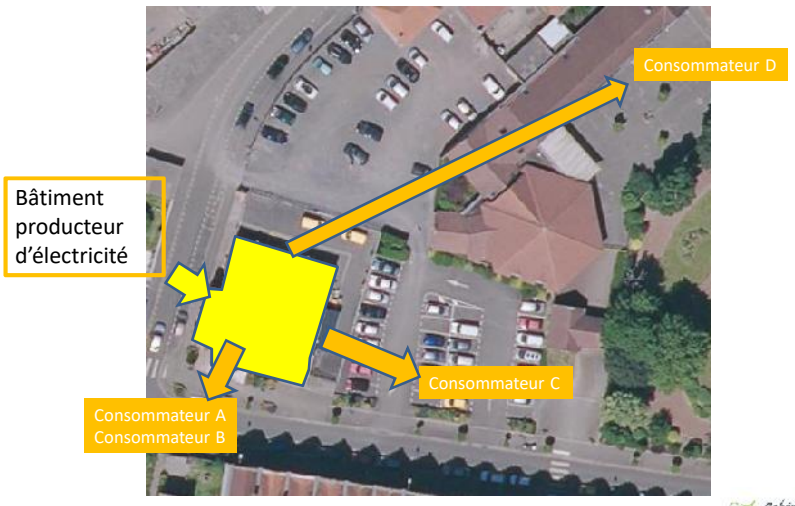
Puissance : 13 kWc
Production annuelle : 12 325 kWh
(mise en service : octobre 2019)



Document Coherence ENERGIES.

6

 SCHEMA DE PRINCIPE 7



Bâtiment producteur d'électricité


Consommateur A
Consommateur B

Consommateur C

Consommateur D

Jun 2019 – ACC PERENCHIES 7

Document Coherence ENERGIES



7

 SCHEMA DE PRINCIPE 8

AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE



Producteur d'énergie

Consommateur

Réseau électrique public

Mutualisation de consommation autour de la production d'électricité

Production PV (kW)

Consommation Client 1

Consommation Client 2

Date – Objet mission 8

Document Coherence ENERGIES



8